

ENFANTS SOLDATS

Les États-Unis d'Amérique sont les premiers à vouloir bloquer les efforts destinés à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

Index AI : IOR 42/06/99

Genève — Le projet de Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, sur le point d'être adopté par la Conférence internationale du travail, ne contient aucune mesure interdisant l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

Les États-Unis, soutenus par le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont fait fortement pression pour empêcher l'interdiction absolue d'utiliser des enfants comme combattants. Le but de la Convention est de protéger les enfants de moins de dix-huit ans contre les formes de travail des enfants les plus dangereuses et les plus exploitantes.

Amnesty International accueille favorablement le projet d'une Convention de cette nature - dont l'intitulé intégral est : Convention de l'OIT concernant l'interdiction et l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants -, mais elle s'inquiète de son incapacité à interdire la participation de tous les enfants aux conflits armés.

Plus de 300 000 enfants de moins de dix-huit ans participent actuellement à des conflits sur l'ensemble du globe. Des centaines de milliers d'autres sont enrôlés dans les forces armées, qui peuvent les envoyer au combat à tout moment.

« La participation à des conflits armés est une activité extrêmement dangereuse. Il est absolument inacceptable que l'on autorise des enfants à être tués, blessés et traumatisés en les faisant participer à des combats armés » a déclaré Amnesty International.

Tous les gouvernements africains, ainsi que ceux du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Mexique, de la Norvège, et de l'Uruguay ainsi que des syndicats ont proposé d'interdire totalement l'utilisation des enfants soldats.

La position des États-Unis a par ailleurs été approuvée par les gouvernements allemand, australien, autrichien, belge, finlandais, luxembourgeois, néo-zélandais, portugais, saint-marinais, suédois et turc.

À l'issue de négociations privées, les délégués n'ont pu consentir qu'à interdire le recrutement forcé et obligatoire d'enfants lorsqu'il vise à les utiliser dans des conflits armés.

« La participation à des conflits armés est dangereuse, que l'enfant soit recruté par la force ou par obligation, ou qu'il s'engage volontairement, a déclaré Amnesty International. Une convention sur les pires formes de travail des enfants devrait empêcher tous les enfants de participer à des conflits armés. »

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le bureau d'Amnesty International à Genève au (022) 7982500N